

Question présentée par le député :

M. Alberto Velasco

Date de dépôt : 22 janvier 2014

Question écrite urgente

Une réorganisation pour cacher le manque de forces affectées à l'opérationnel et aux projets concrets ?

Le Conseil d'Etat dans son point de presse du 15 janvier 2014 a annoncé une réorganisation de l'office de l'urbanisme (OU) « pour une meilleure gestion du développement urbain du canton ». Dès le 15 janvier dernier, une nouvelle « organisation fondée sur une répartition territoriale en lieu et place de l'ancienne direction fonctionnelle » a en effet vu le jour. C'est ainsi que la direction des grands projets (DGP), la direction des plans d'affectation et requêtes (PAR) et la direction des missions opérationnelles (DMO) ont fait place à trois « directions du développement urbain (DDU) », à savoir Rive droite, Rive gauche et PAV/Interfaces CEVA. Cette réorganisation de l'OU vise notamment une plus grande efficacité.

Au nom de cette même efficacité, il conviendrait d'établir un bilan avant toute décision. Le nombre de collaborateurs/trices a connu une explosion sous la législature de M. Mark Muller, notamment par l'engagement d'auxiliaires ou d'agents spécialisés. Le nombre de personnes employées a quasiment doublé. Or, dans le même temps, les volets opérationnel et projectuel n'ont pas été renforcés ; les grands projets et études en chaîne ont quant à eux été privilégiés, mais avec quels résultats ?

Ainsi, le nombre de dossiers soumis à examen en commission d'urbanisme a dramatiquement chuté.

	PLQ Plan localisé de quartier	MZ Modification de zone	DR Demande de renseignement
2013	1	4	8
2012	12	13	28
2011	23	22	30
2010	26	22	45
2010-2013	62	61	111
2006-2009	74	73	153

Le même constat affligeant porte sur la production initiée chaque année par le département en PLQ ou MZ et dont les effets se mesurent sur le temps long jusqu'à leur finalisation et acceptation.

	PLQ Plan localisé de quartier	MZ Modification de zone
2013	1	5
2012	7	17
2011	25	20
2010	14	11

Ma question est la suivante : le Conseil d'Etat entend-il répondre à la crise du logement en affectant les ressources là où le développement et la concrétisation de projets l'exigent et reprendre la main sur cette réorganisation ?